

de prix. Le 5. Octobre ce Ministre partit pour retourner à *Paris*, d'où l'on attendoit pour lors de retour le Marquis de Solare, Ambassadeur auprès du Roi Très-Christien. L'accueil fait par le Roi au Marquis de Sennecker lors de son audience de congé, prouve, dans les circonstances présentes, que S. M. a eu beaucoup d'estime pour lui, & qu'elle la lui conserve. Il étoit néanmoins encore à *Turin* lorsqu'on y reçut une Ordonnance, que le Marquis de Marcieux, Lieutenant-Général & Commandant du Corps de troupes Françaises qui est dans le *Dauphiné*, avoit fait publier. Ordonnance dont voici la teneur.

DE PAR LE ROI.

» N O U S P I E R R E M A R C I E U X D E G U I F Y
» &c. Commandant en chef pour Sa Maj.
» un Corps de troupes Françaises dans le Dau-
» phiné. Vû les ordres de la Cour à nous adres-
» sés en date du 19. de ce mois, défendons à
» tous particuliers, de quelque état, qualité
» & condition qu'ils puissent être, de recevoir
» aucuns Sujets du Roi de Sardaigne dans cette
» Province. Sa Maj. leur défend de même l'en-
» trée de ses Etats, de quelques passeports qu'ils
» puissent être munis. Mandons & ordonnons
» à tous Commandans des Places frontieres,
» Châtelains, Consuls, Officiers municipaux
» &c. de tenir la main à ce qu'aucun Piémontois,
» ni autres Sujets du Roi de Sardaigne,
» n'entrent en Dauphiné, à commencer du jour
» de la publication de cette Ordonnance, de
» quelques passeports qu'ils puissent être pour-
» vûs, ou sous quelque prétexte que ce pût

I I.
*Ordonnance
contre les
Piémontois.*